

**Ministère des Solidarités
et de la Santé**

Direction générale de la Santé

**Ministère de l'Economie
et des Finances**

Direction générale de la concurrence,
de la consommation,
et de la répression des fraudes

Paris, le 20 décembre 2018

Communiqué de presse

Piles bouton et jeunes enfants : Prévenir l'ingestion et adopter les bons réflexes en cas d'accident

Face aux nombreux cas d'ingestion de piles bouton par de très jeunes enfants (avant 6 ans, le plus souvent), responsables de graves conséquences, parfois mortelles, les autorités sanitaires alertent à nouveau sur ce risque sanitaire méconnu et sensibilisent les parents, les personnes ayant la garde d'enfants et les professionnels de santé sur les premiers réflexes à adopter en cas d'accident.

De nombreux objets du quotidien, tels que les télécommandes d'appareils audiovisuels, télécommandes domotiques, calculatrices, montres, appareils photos, audioprothèses, ou encore certains jouets électriques, etc., contiennent des piles bouton : **ce sont des piles plates rondes et de petite taille.**

En cette période de Noël, il convient d'être particulièrement vigilant.

Une pile avalée peut entraîner très rapidement la formation de lésions potentiellement mortelles. En cas d'ingestion, MÊME SUPPOSEE, n'attendez pas, chaque minute compte ! :

1/ Appelez IMMEDIATEMENT un [Centre antipoison](#) ou le 15 qui vous indiquera la marche à suivre.

2/ Conduisez votre enfant dans le service d'urgence indiqué par le Centre antipoison, qui lui transmettra le protocole à suivre.

Il est essentiel que l'entourage des jeunes enfants adopte les bons réflexes afin de prévenir les risques et de réagir **sans délai** en cas d'ingestion, même supposée, de piles bouton.

Afin de prévenir tout risque d'ingestion, il est important de respecter les consignes suivantes :

- Conserver les piles bouton hors de portée d'un enfant qu'elles soient encore emballées ou usagées ;
- Vérifier que le compartiment à piles des objets qui en contiennent est bien sécurisé et ne peut pas être ouvert facilement. Dans le cas contraire, ne pas laisser l'objet contenant les piles bouton à portée d'un enfant ;
- Privilégier l'achat d'appareils dont le compartiment à piles est sécurisé (ex. présence d'une vis ou d'un dispositif de blocage nécessitant une manipulation pour l'ouvrir).

Des accidents sont régulièrement signalés

Les Centres antipoison signalent très régulièrement des accidents liés à l'ingestion de ces piles bouton qui peuvent entraîner des complications médicales graves parfois mortelles: brûlure et perforation œsophagienne, hémorragie brutale et imprévisible, perforation des voies respiratoires.

A partir de leurs données, les Centres antipoison ont réalisé une étude rétrospective publiée en 2017. Entre janvier 1999 et juin 2015 : 4030 cas ont été étudiés, tous âges confondus, 2 enfants sont décédés et 21 cas graves ont été observés. Cette étude souligne une augmentation significative des cas d'ingestion présentant des signes cliniques, passant de 7% des cas en 1999 à 18% en 2015. Ceci est vraisemblablement dû à l'augmentation du nombre d'ingestions des piles de grande taille. Une étude prospective réalisée sur deux ans entre juin 2016 et juin 2018 est en cours d'analyse mais trois décès d'enfants sont d'ores et déjà à déplorer sur cette période.

Les pouvoirs publics agissent pour renforcer la sécurité des enfants

La Direction générale de la Santé (DGS), la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), mènent actuellement plusieurs actions afin de renforcer la sécurité des enfants :

- **Sensibilisation et information des professionnels de santé, des professionnels de la petite enfance et des parents** sur les produits susceptibles de contenir des piles bouton et les réflexes à adopter dans l'urgence en cas d'ingestion.
- Actions auprès des professionnels et des industriels concernés par la mise sur le marché de piles ou de produits contenant des piles bouton (secteur de la grande distribution, industriels, les associations de consommateurs) afin de dégager en partenariat avec ces derniers, des voies pour renforcer la prévention.
- **Sensibilisation des autres pays membres de l'Union européenne** dans le cadre du réseau européen sur la sécurité des consommateurs.
- **Contrôles de la DGCCRF sur les emballages de piles bouton et poursuite des contrôles de la DGCCRF sur la sécurité des jouets, notamment concernant l'accessibilité des piles.**

En savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-des-risques-lies-a-l-ingestion-de-piles-bouton>

Infographie : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/infographie_piles_bouton.pdf

Recherchez le numéro de votre Centre antipoison ici : <http://www.centres-antipoison.net/>

Contacts presse :

DGS : presse-dgs@sante.gouv.fr - Tél.: 01 40 56 84 00 - @AlerteSanitaire

DGCCRF : communication@dgccrf.finances.gouv.fr - Tél : 01 44 97 23 91

Anses : presse@anses.fr - Tél. : 01 49 77 22 26 / 13 77 @Anses_fr